



COLLOQUE

LE DROIT CONSTITUTIONNEL DU CONSEIL D'ÉTAT. RÉFLEXIONS SUR LA FAÇON DONT LE CONSEIL D'ÉTAT INTERPRÈTE LA CONSTITUTION.

08 décembre 2023

**Amphithéâtre Sainte-Barbe 4 rue
Valette - 75005 Paris**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

L'[Institut Villey](https://institutvilley.org) organise un colloque intitulé "**Le droit constitutionnel du Conseil d'État. Réflexions sur la façon dont le Conseil d'État interprète la constitution**" le vendredi 8 décembre, organisé par [Olivier BEAUD](#).

Programme

MATINÉE - sous la Présidence du Professeur Jacques PETIT (Université de Rennes)

- > Bruno DAUGERON, « Peut-on parler d'un droit constitutionnel du Conseil d'État ? »
- > Nicolas CHIFFLOT, « Le Conseil d'État, juge constitutionnel de la responsabilité du législateur »
- > Anissa HACHEMI, « Le Conseil d'État et la survie de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII (1814-1852) »
- > Patrick WACHSMANN, « Les principes généraux du droit comme droit constitutionnel du Conseil d'État : filtrage du préambule ou droit non écrit ? »



APRES-MIDI - sous la Présidence du professeur Olivier JOUANJAN (Université Paris-Panthéon-Assas)

- > Olivier BEAUD, « La jurisprudence Arrighi et le refus obstiné du Conseil d'État de contrôler la constitutionnalité de la loi »
- > Denis BARANGER, « Le Conseil d'État et la structure normative du régime de la Cinquième République (l'exemple des ordonnances) »
- > Agnès ROBLOT-TROIZIER, « Le Conseil d'État, gardien des prérogatives parlementaires ? »
- > Marcia CHEVRIER, « Réflexions sur l'arrêt Brocas (1962) et sur la manière d'interpréter le droit constitutionnel par le Conseil d'État »

[Programme détaillé des activités](#)

AFFICHE





INSTITUT
VILLEY

Institut Villey

pour la culture juridique et la philosophie du droit

Le vendredi 8 Décembre 2023

DE 9H30 A 18H00

aura lieu à l'Amphithéâtre Sainte-Barbe un

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR OLIVIER BEAUD (UNIVERSITÉ PARIS PANTHÉON-ASSAS)

«LE DROIT CONSTITUTIONNEL DU CONSEIL D'ÉTAT.
RÉFLEXIONS SUR LA FAÇON DONT LE CONSEIL D'ÉTAT
INTERPRÈTE LA CONSTITUTION.»

MATINÉE – sous la Présidence du Professeur Jacques Petit (Université de Rennes)

Bruno Daugeron, « Peut-on parler d'un droit constitutionnel du Conseil d'État ? »

Nicolas Chiffot, « Le Conseil d'État, juge constitutionnel de la responsabilité du législateur »

Anissa Hachemi, « Le Conseil d'État et la survie de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII (1814-1852) »

Patrick Wachsmann, « Les principes généraux du droit comme droit constitutionnel du Conseil d'État : filtrage du préambule ou droit non écrit ? »

APRÈS-MIDI – sous la Présidence du Professeur Olivier Jouanjan (Université Paris Panthéon-Assas)

Olivier Beaud, « La jurisprudence Arrighi et le refus obstiné du Conseil d'État de contrôler la constitutionnalité de la loi »

Denis Baranger, « Le Conseil d'État et la structure normative du régime de la Cinquième République (l'exemple des ordonnances) »

Agnès Roblot-Troizier, « Le Conseil d'État, gardien des prérogatives parlementaires ? »

Marcia Chevrier, « Réflexions sur l'arrêt Brocas (1962) et sur la manière d'interpréter le droit constitutionnel par le Conseil d'État »



Institut Michel Villey
pour la culture juridique
et la philosophie du droit

inst.mvilley@u-paris2.fr
+33 (0)1 44 41 89 92

Programme détaillé
des activités :
www.institutvilley.com

Le colloque se tiendra à l'Amphithéâtre Sainte-Barbe

4, rue Valette 75005 Paris

inscription préalable à inst.mvilley@u-paris2.fr